



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Trois-Rives

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière, QUE :

Le rôle général de perception 2018 est complété et déposé au bureau de la municipalité de Trois-Rives et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Les taxes sont payables dans les trente jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

DONNÉ à Trois-Rives, ce trente-et-unième jour de janvier deux-mille-dix-huit.

Directrice générale et
secrétaire-trésorière